Aller à la navigation Aller au contenu principal

vers mon ENT

Numérique

& innovation pédagogique

Navigation principale

- Organisation
  - Stratégie du Numérique
  - Direction du NumériqueNumérique responsable
  - Sécurité des Systèmes d'Information
  - Protection des données
  - Service Universitaire de Pédagogie
  - Partenariats
- Services
- Ressources
- Assistance

Rechercher

- Accueil Organisation
- Sécurité des Systèmes d'Information

# Sécurité des Systèmes d'Information

Un problème à signaler ? Une question à poser ?

En cas de doute, question, événement, site ou mail suspect.

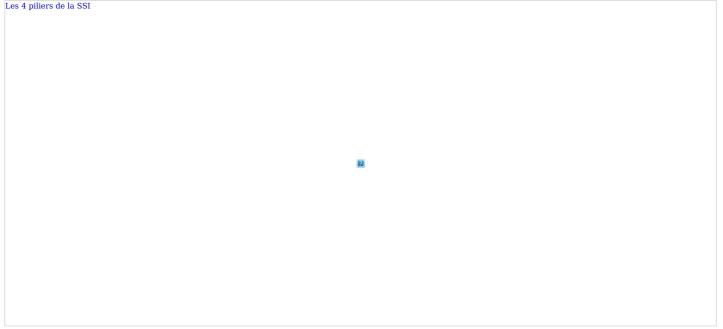
Adressez-vous directement aux RSSI : rssi@uphf.fr

#### **Description**

La sécurité informatique ou plus largement la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) fait partie de la stratégie du numérique à l'UPHF et de l'INSA HdF.

Celle-ci s'applique sur l'ensemble des systèmes d'information de l'établissement (Formation, Pédagogie, Ressources Humaines, Recherche, Financier et Comptable, ...) intégrant les moyens

Elle vise à protéger la circulation, le stockage et le traitement des données afin de garantir la continuité de l'activité de l'université dans un contexte stratégique des données numériques stockées (données scientifiques, données technologiques, données de gestion, données personnelles...).



Les 4 piliers de la SSI

# Chaine fonctionnelle SSI

L'organisation de la SSI dans chaque ministère est conforme à la directive interministérielle n°901 sur la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense

### Au sein de chaque ministère, on trouve

• Un Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité placé sous l'autorité du ministre (HFDS) :

Il conseille le ministre en matière de défense et de sécurité. Il anime et coordonne la politique en matière de défense, de vigilance, de prévention de crise et de situation d'urgence et contrôle la préparation des mesures d'application. Il veille à la protection du patrimoine scientifique et technique, anime la politique de sécurité des systèmes d'information et contrôle son application.

• Un Fonctionnaire de la Sécurité des Systèmes d'Information (FSSI) désigné et placé sous l'autorité du HFDS :

Il anime le pilotage de la SSI au sein du ministère, il est le lien avec les AQSSI et RSSI. Il assure la liaison avec les commissions interministérielles et ministérielles spécialisées en matière de

## Au sein de chaque établissement, on trouve

• une Autorité Qualifiée pour la SSI (AQSSI):

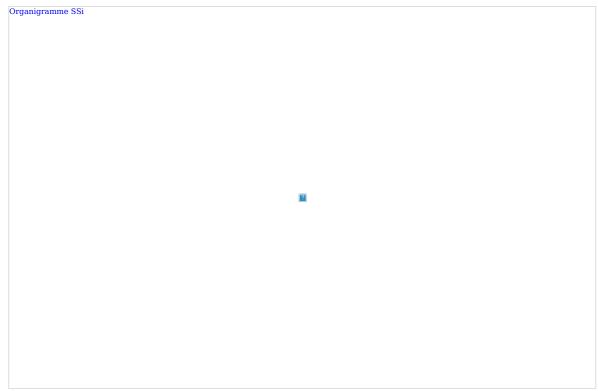
Le chef d'établissement. Il définit la politique de sécurité des systèmes d'information adaptée à son établissement et en fixe les objectifs. Il veille à la mise en œuvre des dispositions

• Un Fonctionnaire de Sécurité de Défense (FSD adjoint) :

Désigné par l'AQSSI, il est le correspondant fonctionnel du HFDS, il a un rôle de coordination, de conseil et d'information concernant : la protection du potentiel scientifique et technique, la protection du secret et la préparation/exécution des plans de défense et de sécurité.

 • Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) + RSSI adjoint :

Désigné par l'**AQSSI**, il conseille l'**AQSSI**, assure le suivi des moyens nécessaires à la mise en œuvre des consignes et directives. Compléments d'information à retrouver sur le site dédié à la SSi de Renater



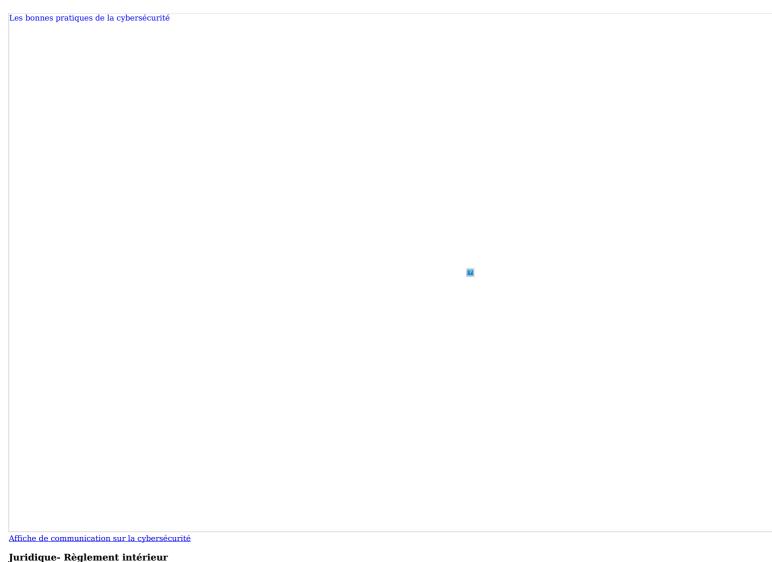
Organigramme de la SSI

# Actions mises en œuvre pour la SSI

## Sensibilisation

La sécurité informatique n'est pas que l'apanage des informaticiens de la DNum, des composantes ou de procédés technologiques, mais bel et bien l'affaire de tous.

C'est pourquoi la **DNum** met en œuvre un plan de prévention à ces risques par une information régulière sur les points saillants des alertes de sécurité et la mise en place d'événements (conférence...) autour de la sécurité numérique.



#### Juridique-Règlement intérieur

Chaque usager de l'établissement : étudiant, personnel administratif, technique, enseignant, chercheur et invité est responsable des moyens numériques (réseaux, machines, plateformes...) mis à sa disposition.

Ces responsabilités, droits et devoirs sont définis dans un acte juridique validé en conseil d'administration de l'UPHF et appelé Règlement intérieur des usages des systèmes d'Information.

Il existe également la réglementation **PSSIE** (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État) qui définit les orientations nationales en matière de sécurité des systèmes d'information et à laquelle les ministères et les établissements publics d'État doivent se soumettre. Plus d'informations sur la PSSIE

#### Environnement technologique

L'université met en place un certain nombre de briques technologiques permettant les accès aux systèmes d'information de l'établissement de manière à suivre les recommandations nationales (ex: taille et complexité des mots de passe, accès via VPN, authentification multifacteurs...) et œuvre à consolider les environnements et plateformes dans ce sens. Vous trouverez ci-contre les trois outils mis en place à l'UPHF :

- ESUP OTP (authentificateur multifacteur)
- eduVPN (VPN)
- **Sésame** (gestion de l'identité numérique, mot de passe, identifiant...]



## Liens recommandés

 $\underline{\text{Ouelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques } \underline{\text{cyber.gouv.fr}}$ 

### Téléchargements recommandés

VeraCrypt (Chiffrement de dossiers de sauvegarde sur supports externes)



Hauts-de-France Campus Mont Houy 59313 Valenciennes cedex 9 Tél.: 03 27 51 12 34

# <u>Plan des Campus</u>

- Services publics +
  Recrutements
  Mentions légales
  Plan du site
  Crédits
  Accessibilité: partiellement conforme

# Requête d'amélioration

Saisissez votre recherch Saisissez au moins 3 caractères pour voir des résultats